



Homme victime de mariage gris et bébé papier

Par **tatayoyo**, le **01/07/2014** à **17:36**

Bonjour à tous,
Je suis la sœur d'une victime(frère) de mariage gris et bébé papier;
j'explique: Mon frère et franco-marocain épouse une marocaine du bled l'été 2012; au mois de novembre 2013 elle arrive sur le territoire français, 3 semaines après elle obtient un visa de conjoint de français pour un an, et un mois après elle tombe enceinte (elle à 37 ans) c'est ultra rapide chez elle. Et là c'est la descente aux enfers pour mon frère "le pauvre" je rappelle qu'il est pacifiste et trop gentil hélas. En plus lui offre tout pourtant il n'a pas des gros moyens financier seulement un petit salaire et paye déjà une pension alimentaire pour deux enfants d'une première union. Revenons à ce mariage fauduleux et monstrueux, son épouse devient audieuse avec son mari en publique et avec nous tous, même les enfants en visite chez leur papa un week end sur deux, elle ne les supportent pas pourtant elle avait un autre discours lorsqu'elle était encore dans son pays et ses bouts de chou sont super avec elle et l'on vite adopté, par amour pour leur papa. Soudainement après 4 mois de résidence en France, elle exige à partir au Maroc besoin de prendre des vacances chez sa maman qui lui manque soit disant. Évidemment son mari acquiesce il achète un billet d'avion aller retour pour 1 mois et 20jrs, lui aussi avait besoin de souffler de ses crises d'hystéries. Le jour du retour elle lui envoie un message ne viens pas à l'aéroport me chercher, je ne reviens que pour accoucher en septembre 2014. Et là mon frère le ciel lui tombe sur la tête. Enfin il réalise qu'il est victime de manipulations à but migratoire plus un bébé innocent instrumentalisé. Il est anéanti... il avait même acheté une poussette, un cosy des affaires pour le bébé pour lui faire une surprise à son retour. Maintenant cela fait exactement 3 mois qu'elle est au Maroc chez sa maman ou ailleurs on ne sait même pas en fait. (peut être qu'elle est en France?)
Depuis c'est le parcours du combattant pour moi car le concerné n'est pas en état psychique (très déprimé) de faire les démarches et en plus il craint de perdre son boulot s'il prend des congés puisqu'il en a trop pris pour sa femme pour lui faire ses papiers, car c'est vraiment un boulet, fait des

caprices comme une gosse. rnrn je fais absolument tout pour aider et soutenir mon frère qui n'as pas eu la vie facile par sa sensibilité, sa naïveté il fait confiance trop vite surtout avec les femmes. rnrnj'ai écrit au procureur de la république de sa ville pour essayer d'annuler ce mariage frauduleux, écrit au service des transcription à nantes, à l'ofii de Grenoble et au préfet de savoie. j'ai contacté une association qui lutte contre mariage gris qui s'appelle ANVI si quelqu'un connaît. rnsa fait deux mois que je galère aucune réponse sauf lors d'un déplacement à la préfecture pour voir si le courrier est bien arrivé, on me dit si elle est enceinte on ne peut pas lui interdire le territoire puis'elle sera parent de français, quelle accouche en France ou au maroc c'est du pareil au même. rnrnMon frère ne peut prendre un avocat puisqu'il est se qu'on appelle un travailleur pauvre passez pour payer mais on dépasse pour avoir l'aide juridique qui n'ai pas la meilleur défense car j'en ai fait l'expérience pour moi-même. rnSi quelqu'un vie ce drame tout comme mon frère qu'il ou elle me dise comment ils ont fait pour etre entendu; si vous vous connaissez des associations sur rhone-alpes je suis preneuse. rnJe vous souhaite nombreux a me répondre et surtout à me donner des conseils sérieux. merci d'avance

Par **chris_ldv**, le **10/07/2014 à 23:35**

Bonjour,rnrnVotre frère est franco marocain: S'il renonce à la nationalité française le titre de séjour de son épouse marocaine ne sera pas renouvelé puisqu'elle ne sera plus épouse d'un citoyen français, ni mère d'un enfant français.rnrnVotre frère devrait néanmoins pouvoir obtenir un titre de séjour s'il souhaite rester en France puisqu'il dispose d'un emploi et d'attaches familiales sur le territoire français (vous).rnrnCordialement,

Par **DAX5151**, le **19/07/2014 à 08:44**

Chris,rnrnJ'ai pris la peine de lire tes interventions sur ce site. Je ne sais pas qui tu es. Je pense que ce forum n'est pas le tiens. Tes écrits sont à la limite ridicule.rn"[fluo]Votre frère est franco marocain: S'il renonce à la nationalité française le titre de séjour de son épouse marocaine ne sera pas renouvelé puisqu'elle ne sera plus épouse d'un citoyen français, ni mère d'un enfant français[/fluo]" relis ce que tu as écrit.Question: est ce que c'est la question du renoncement à la nationalité qui été posée? Est ce que l'acquisition d'une nationalité est comparable à un enfant qu'on veut avoir ou pas avoir?rnrnC'est ce qu'on appelle en bon Anglais un "non sens". rnrnVa lire dans le dico ce que cela veut dire. Et la prochaine fois que je viens sur ce site je prendre le temps de lire ce que tu écris. rnrnIci on aide les gens et pas autre choses. Si tu veux juger les gens commence d'abord par toi même après on verra.rnrnMerci et au plaisir de te lire.

Par **amour pere**, le **01/11/2016 à 09:53**

Bjr je suis dans le meme cas victime de mariage gris et bigamie de ma femme ainsi qu'un enfant papier.avez vous eu la garde de votre enfant,avez vous expulsé votre escroc ? Avez vous finalement repudier votre nationalité poyr recuperer cet enfant merci de me repondre c'est tres tres important mon email aiglebleu94@hotmail.com